

GUIDE

de préconditionnement
et de semi-finition
des veaux d'embouche

Vos pratiques,
VEAUX SUCCÈS



2^e édition



Pour augmenter **VEAUX CHANCES DE RÉUSSIR**

- Ce guide vise à répondre à la demande des acheteurs de veaux préconditionnés ou semi-finis. Il propose une façon de procéder pour produire ces types de veaux.
- Pour augmenter vos chances de réussir un bon préconditionnement ou une bonne semi-finition, il faut vous entourer de conseillers en production bovine en qui vous avez confiance, entre autres, un conseiller en alimentation et un vétérinaire.
- Le préconditionnement, tout comme la semi-finition, est un art qui doit être bien maîtrisé pour en retirer un avantage direct ou indirect.
- Ces pratiques peuvent améliorer la rentabilité de votre entreprise, mais également faire augmenter vos coûts, sans retour sur l'investissement, si le produit offert ne répond pas aux attentes des acheteurs ou n'est pas conforme à la qualité recherchée.

SOMMAIRE

Préambule **P. 4**

À qui s'adresse ce guide
Définitions
L'évaluation de votre entreprise
L'évaluation de vos animaux

Pas à pas vers un bon préconditionnement **P. 6**

Naissance du veau
15 jours avant le sevrage
Au jour du sevrage
30 jours après le sevrage

Exemples de rations **P. 10**

Vos pratiques, veaux en santé **P. 12**

La vaccination
La vermifugation
L'implantation
Veaux faibles ou malades
Les femelles gestantes

Pratiques alimentaires **P. 14**

Des installations gagnantes **P. 15**

Vos coûts, vos profits **P. 16**

Vendre différemment un veau différent **P. 18**

Veaux préconditionnés
Veaux semi-finis

Pour approfondir vos connaissances **P. 19**

PRÉambule

À qui s'adresse le guide

Ce guide est conçu pour les producteurs qui souhaitent effectuer le préconditionnement ou la semi-finition de leurs veaux pour en arriver à commercialiser des veaux sevrés d'un poids minimum de 295 kilogrammes (kg) (650 livres (lb)).

Il s'adresse aussi à toutes les entreprises qui veulent intégrer les différentes étapes dans leur régie de troupeau et qui sont prêtes à faire le travail additionnel que cela nécessite pour obtenir une meilleure valorisation de leur produit.

Définition d'un veau préconditionné

- veau d'embouche
- mâle ou femelle
- vacciné
- castré
- écorné
- vermifugé
- sevré depuis au moins 30 jours

Le poids de commercialisation idéal devrait être au minimum de 295 kg (650 lb).

Définition d'un veau semi-fini

- veau d'embouche
- mâle ou femelle
- vacciné
- castré
- écorné
- vermifugé
- sevré depuis au moins 45 jours
- commercialisé à un poids de 320 à 385 kg (700 à 850 lb)

La semi-finition proposée est intensive. Les veaux semi-finis sont alimentés avec des rations de croissance et l'objectif de gain est de 1,36 kg (3 lb) par jour. Pour le producteur vache-veau, il s'agit en fait de la continuité du préconditionnement.

Une fois les veaux préconditionnés, le producteur qui décide de poursuivre la semi-finition doit avoir une bonne compréhension des différents risques associés à cette phase de production.

Avant de modifier l'orientation de votre entreprise, il faut procéder à l'évaluation de deux éléments très importants :

1. *votre entreprise*
 - gestion financière
 - alimentation
 - régie de troupeau
 - installations
2. *vos animaux*
 - potentiel de performance

L'évaluation de votre entreprise

Le préconditionnement ou la semi-finition peuvent permettre une meilleure valorisation du produit à commercialiser et rentabiliser davantage le travail et les actifs de votre entreprise. Toutefois, pour augmenter vos chances de succès, votre entreprise doit respecter les exigences suivantes :

- La situation financière de l'entreprise est favorable;
- Les fourrages sont en quantité et qualité suffisantes et facilement accessibles;
- Le gain moyen quotidien des veaux est connu;
- Les informations recueillies permettent de calculer le coût du gain de poids et la conversion alimentaire des animaux (nombre de kg consommés pour un kilogramme de gain);
- Pour obtenir le meilleur revenu possible lors des ventes, une stratégie de commercialisation a été développée;
- Le troupeau est suivi par un conseiller en alimentation animale et un vétérinaire;
- Des analyses des aliments de base sont effectuées annuellement pour établir les programmes alimentaires;
- La ventilation des bâtiments est optimale pour offrir une bonne qualité d'air aux animaux;
- L'aire de repos permet une surface de plancher minimale de 30 pieds carrés (2,8 m²) par animal;
- Les bâtiments actuels ne demandent que des aménagements mineurs pour permettre de garder les veaux plus longtemps;
- Des espaces peuvent être aménagés pour l'alimentation des veaux à la dérobée;
- Les installations physiques permettent une manipulation adéquate et sécuritaire des animaux.

Si vous ne répondez pas affirmativement aux obligations décrites ci-dessus, mais que vous êtes disposé à prendre les actions nécessaires pour corriger les lacunes actuelles, vous pouvez poursuivre votre démarche de faire du préconditionnement ou de la semi-finition.

L'évaluation de vos animaux

Nous supposons que le préconditionnement ou la semi-finition des veaux se fait avec les veaux nés sur votre entreprise.

Avant de déterminer si votre entreprise est apte à faire du préconditionnement ou de la semi-finition, évaluez le poids réel de vos animaux par rapport au poids visé avec un gain moyen de 0,9 kg (2 lb) par jour. Il s'agit du gain moyen quotidien minimum que tous les producteurs de veaux d'embouche doivent viser.

Le calcul suivant peut être effectué pour les veaux nés sur votre entreprise :

Poids visé (kg) = 40 kg + (0,9 kg/jour x nombre de jours)
où le nombre de jours = date du jour - date de naissance

Par exemple : 40 kg + (0,9 kg/jour x 214 jours) = 235 kg

Selon ce gain, un veau né le 1^{er} avril doit peser au 1^{er} novembre, à 214 jours d'âge, environ 235 kg. Si au 1^{er} novembre, le veau pèse plus de 235 kg, il a atteint le poids visé. Dans le cas contraire, il faut identifier et évaluer ce qui peut être amélioré dans la régie ou dans la génétique du troupeau ou s'il s'agit d'un événement ponctuel (ex. : maladie, veau de taure, etc.).

Les balises suivantes doivent être considérées :

- Si plus de 85 % des veaux ont atteint le poids visé, le préconditionnement ou la semi-finition peut être envisagé;
- Si moins de 85 % des veaux ont atteint le poids visé, le préconditionnement ou la semi-finition ne doit pas être envisagé avant d'avoir procédé à l'évaluation et à la correction des causes sur votre entreprise qui empêchent les veaux d'atteindre ces taux de gain. Pour vous aider dans votre évaluation, consultez les intervenants (agronome, conseiller technique, vétérinaire, etc.) qui vous conseilleront sur les mesures correctives à apporter.

Pas à pas vers un **BON PRÉCONDITIONNEMENT**

Pour un bon préconditionnement, il faut prévoir au minimum 30 jours, sans compter l'alimentation à la dérobée qui est introduite 15 jours avant le sevrage. Par contre, la durée peut être augmentée en fonction de vos objectifs de commercialisation, de produits et de poids visés. Pour créer un environnement propice au préconditionnement et à la semi-finition, il faut un endroit où il y a un bon volume d'air, une bonne ventilation et une absence de courant d'air.

Naissance du veau

La castration peut être effectuée vers 1 ou 2 jours d'âge (à condition que l'on puisse palper les deux testicules dans le scrotum et que le veau soit vigoureux). Sinon, le faire avant 2 mois. L'écornage devrait se faire à deux mois d'âge. L'utilisation de taureaux acères simplifie ce travail pour le producteur.

Castration et écornage

Pour la castration en bas âge, la technique à l'élastique est la plus simple. L'élastique doit être posé au-dessus des deux testicules. On doit s'assurer de toujours compter 2 testicules en dessous de l'élastique; si vous en comptez un seul, coupez l'élastique et recommencez.

Lorsque c'est possible, profitez de la castration pour procéder à l'écornage des veaux. Vous pouvez utiliser trois méthodes :

- Bâton à pâte caustique ou pâte à écorner;
- Fer au butane ou à l'électricité;
- Douille.

Les fers doivent être très chauds pour diminuer la durée de la manipulation et par le fait même l'inconfort de l'animal.

Dans les semaines suivant l'écornage, assurez-vous qu'il n'y a aucun développement de cornillon. S'il y a apparition de cornillons, il faut recommencer l'écornage.

Pour les veaux non castrés ou non écornés en bas âge, consultez votre vétérinaire pour trouver avec lui les méthodes les plus appropriées et les plus humanitaires. Assurez-vous que l'écornage soit effectué suffisamment près de la tête pour éviter la repousse. Assurez-vous que le délai avant la commercialisation soit suffisant pour une bonne cicatrisation.



NAISSANCE DU VEAU

- Castration
(1-2 jours d'âge)
- Écornage
(2 mois d'âge)

-15 JOURS

- Alimentation à la dérobée
- Vaccination
- Vermifugation
- Implantation
- Retour des veaux avec les mères

JOUR 0

- Sevrage
(observation des animaux)
- Introduction des rations d'acclimatation

JOUR 30

- Veaux préconditionnés
- Vente ou introduction des rations de croissance

JOUR 45 ET LES SUIVANTS

- Veaux semi-finis lorsque les veaux atteignent un poids minimum de 320 kg (700 lb)

15 jours avant le sevrage (-15 jours)

Les actions suivantes doivent se faire au moins 15 jours avant le sevrage des veaux :

1. Introduire l'alimentation à la dérobée avec un anticoccidien, lorsque possible, et donner un accès à l'eau si ce n'est déjà fait. Cette période est importante, car elle permet aux veaux de s'adapter à de nouveaux aliments dans un endroit réservé pour eux tout en étant en contact avec leur mère. Pour empêcher l'accès aux vaches, utiliser une petite barrière et/ou une clôture électrifiée.
2. Vacciner les veaux (voir les détails dans la section Vos pratiques, veaux en santé/La vaccination). Si vous utilisez un vaccin tué, la première dose doit être donnée 30 jours avant le sevrage et le rappel doit être donné 15 jours avant le sevrage.
3. Vermifuger les veaux (voir les détails dans la section Vos pratiques, veaux en santé/La vermifugation).

Si vous prenez la décision d'utiliser un implant et que vous prévoyez commercialiser les veaux dans plus de 60 jours, c'est le moment idéal pour procéder.

Après avoir effectué ces actions, il est recommandé de retourner les veaux avec leurs mères pour 15 jours. De cette façon, le stress au sevrage sera diminué et les risques de complications amoindris.

L'alimentation à la dérobée doit se faire au minimum 15 jours (idéalement 30 jours) avant le sevrage. Pour ce faire, réservez un coin nourriture, minéraux et vitamines accessible uniquement aux veaux. Dans le coin nourriture, on devrait retrouver du fourrage de bonne qualité (pourcentage de protéines de 14 à 16 % et fibre détergente acide (A.D.F.) inférieur à 36 %) et des concentrés servis à volonté. La consommation attendue des concentrés est de 1 à 1,5 % du poids vif des veaux par jour durant cette période. La qualité de conservation des fourrages doit être excellente. Les minéraux et les vitamines doivent être servis selon les normes recommandées.

Pour faire une bonne évaluation des besoins, les animaux doivent être pesés (la pesée de quelques veaux peut être suffisante, si l'échantillon est représentatif).

L'eau

L'eau propre et potable en quantité suffisante est un nutriment essentiel pour obtenir de bons résultats (prévoyez entre 15 et 25 litres d'eau par jour, selon le poids des veaux et la température ambiante).

Une eau de qualité facilement accessible, même en hiver, permettra de stimuler la consommation de matière sèche et d'obtenir le gain quotidien moyen visé. Une analyse annuelle de l'eau est recommandée.



Trucs et astuces

- Toujours s'assurer que le point d'eau puisse être repéré par l'animal (ex. : jet d'eau en continu);
- Les abreuvoirs doivent permettre au veau de toujours avoir un contact visuel avec l'eau (ex. : enlever les ballons des abreuvoirs et ne pas utiliser des abreuvoirs que les veaux doivent actionner pour obtenir de l'eau);
- Si la température le permet (5°C et plus), utilisez un bac à eau comme ceux utilisés au pâturage;
- Si vous utilisez des minéraux en bloc, leur disposition près des sites d'abreuvement favorisera la prise d'eau;
- Il est très important que l'opérateur de la ferme soit toujours calme avec les veaux;
- Ne jamais forcer les animaux à aller à la mangeoire, cela pourrait influencer leur consommation à la baisse.

Au jour du sevrage (Jour 0)

Séparez les veaux des mères et observez les veaux 2 à 3 fois par jour, afin de détecter rapidement tout veau qui nécessite des soins médicaux particuliers (veau isolé dont les oreilles sont basses, etc.). Lors des premiers jours, il est très important de porter une attention particulière pour vous assurer que chaque veau mange et boive. Pour la santé et le gain de poids de vos veaux, il faut développer ces deux comportements rapidement.

Ne négligez pas le confort des veaux. Ils doivent toujours être au sec et à l'abri du vent. L'utilisation de litière en quantité suffisante permettra de garder les veaux au sec et propres. Prévoir, quotidiennement, environ 2 kg (4,5 lb) de litière/veau.

Voici quatre façons supplémentaires de diminuer le stress lorsque vous procédez au sevrage des veaux :

1. Utiliser un caveçon 7 jours avant le sevrage (voir encadré en haut de la page suivante).
2. Permettre au veau d'avoir un contact visuel avec sa mère pendant la durée du sevrage.
3. Garder les veaux dans le même environnement qu'auparavant.
4. Placer les aliments et l'eau de façon à ce que les veaux les repèrent facilement, si leur environnement a changé.

Au sevrage, le producteur devra ajuster ses rations à l'aide d'un conseiller de confiance, pour rencontrer des gains moyens minimums de 1,13 kg (2,5 lb) par jour. C'est au sevrage que l'on devrait commencer l'introduction des rations d'acclimatation.

Les principes de base à respecter pour les rations d'acclimatation durant les premiers jours après le sevrage sont :

1. Fourrage de qualité servi à volonté (pourcentage de protéines de 14 à 16 % et A.D.F. inférieur à 36 %).
2. Adaptation aux grains et aliments fermentés.
3. Ingestion volontaire totale de matière sèche idéalement autour de 2,5 % du poids vif.
4. Pourcentage en protéines des rations de 14 à 16 %.
5. Minéraux et vitamines selon les normes recommandées.

La ration d'acclimatation devrait être la même que celle servie pendant la période d'alimentation à la dérobée.

Lors du sevrage, n'oubliez pas que le veau doit rapidement manger et boire, et ce, sur une base régulière.

Pendant les 30 jours suivants, la quantité de fourrage consommée devrait diminuer et celle des concentrés augmenter. Si tout va bien, c'est-à-dire, que l'ensemble des veaux atteigne le niveau de consommation des concentrés recherché (1 à 1,5 % du poids vif), qu'ils s'abreuvent régulièrement, et qu'ils ne sont pas malades, les rations de croissance peuvent être introduites vers la vingtième journée du sevrage.

Consultez votre conseiller en alimentation animale avant de modifier la durée de la ration d'acclimatation.

30 jours après le sevrage (Jour 30)

Si vous décidez de faire la semi-finition, c'est à ce moment qu'il faut introduire la ration de croissance.

Tous les producteurs qui prévoient faire du préconditionnement ou de la semi-finition devraient travailler avec un conseiller en alimentation animale.

Les analyses des aliments de base sont essentielles pour la formulation des rations.

Il est important de bien connaître la valeur alimentaire de la ration de base pour la compléter de façon adéquate avec les concentrés énergétiques et protéiques.

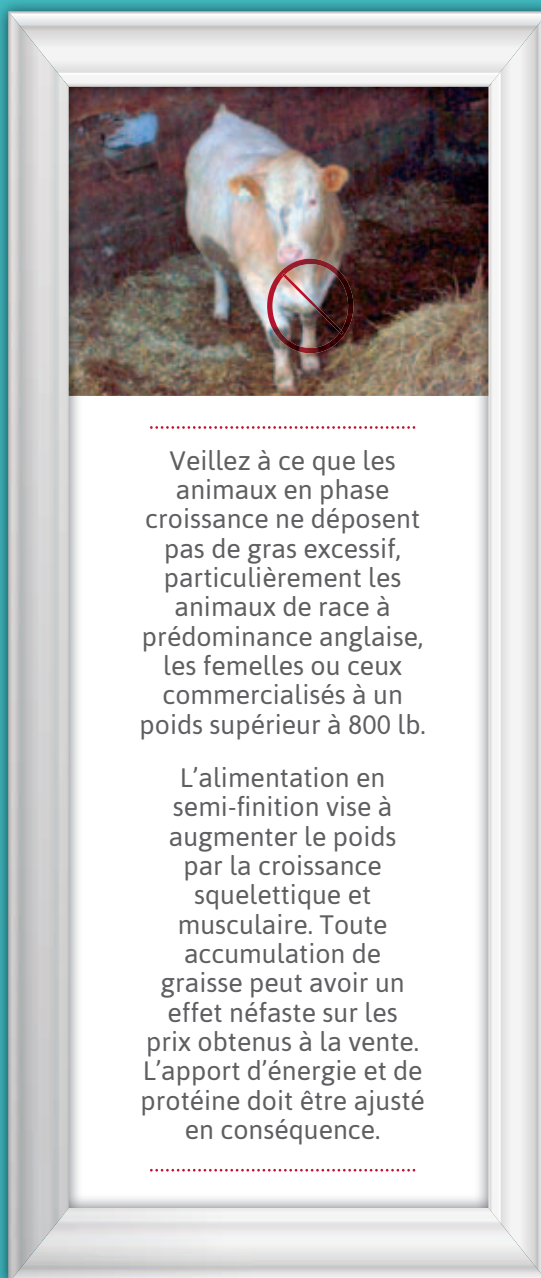
La ration doit être équilibrée en minéraux et en vitamines pour répondre aux besoins nutritionnels des veaux.

Gain moyen quotidien à viser

En suivant chacune des étapes du protocole de préconditionnement ou de semi-finition, l'objectif de gain est de :

- 2,2 à 2,7 lb/jour pendant le préconditionnement (ceci signifie un gain d'environ 75 lb (34 kg) pour les 30 premiers jours)*
- 2,5 à 3,5 lb/jour pendant la période de croissance/semi-finition*

*Les résultats peuvent varier en fonction de la race et de la décision d'implanter ou non.



Veillez à ce que les animaux en phase de croissance ne déposent pas de gras excessif, particulièrement les animaux de race à prédominance anglaise, les femelles ou ceux commercialisés à un poids supérieur à 800 lb.

L'alimentation en semi-finition vise à augmenter le poids par la croissance squelettique et musculaire. Toute accumulation de graisse peut avoir un effet néfaste sur les prix obtenus à la vente. L'apport d'énergie et de protéine doit être ajusté en conséquence.

Exemples DE RATIONS

Les exemples de rations de croissance qui suivent ont été conçus à partir des aliments couramment disponibles à la ferme ou offerts en région. Ces rations sont présentées à titre indicatif et il est important de noter que les conditions environnantes peuvent influencer le gain de poids.

Hypothèses utilisées pour déterminer les rations :

- Les veaux sont acclimatés à une ration de croissance;
- Les veaux sont dans des parcs d'engraissement, à l'abri du vent et à une température ambiante d'environ -5 degrés Celsius;
- Les veaux ont reçu un implant et l'alimentation contient un ionophore;
- Poids moyen des veaux : 700 lb (600 à 800 livres);
- Durée de croissance : 80 jours;
- Rations visant un gain de poids quotidien moyen de 2,5 lb/jour;
- Ingestion volontaire de matière sèche : 2,5 % du poids vif, soit 8 kg/jour ou 17,64 lb/jour;
- Ratio calcium/phosphore (Ca/P) = 2/1;
- Niveau de protéines brutes de la ration alimentaire : 14 à 16 %.

Ration n° 1

Ingrédients	Qté/tête/jour (kg) T.Q.S.	M.S.	Qté/80 jours T.Q.S (kg)	Prix/kg (\$)	Coût (\$)
Foin sec 13 % P.B. 40 % A.D.F.	3,9		312	0,12	37,44
Maïs-grain n° 2	3,9		312	0,20	62,40
Soya 48 %	0,75		60	0,55	33,00
Mélange de minéraux et vitamines	0,1		8	0,795	6,36
Total	-	7,557	-	-	139,20

Ration n° 2

Ingrédients	Qté/tête/jour (kg) T.Q.S.	M.S.	Qté/80 jours T.Q.S (kg)	Prix/kg (\$)	Coût (\$)
Foin sec 15 % P.B. 33 % A.D.F.	3,9		312	0,14	43,68
Avoine	4,55		364	0,20	72,80
Soya 48 %	0,25		20	0,55	11,00
Mélange de minéraux et vitamines	0,1		8	0,795	6,36
Total	-	7,553	-	-	133,84

Il faut minimiser les quantités de « perte en mangeoire » puisque l'alimentation des animaux représente une part importante des coûts du gain de poids. En tenant compte des pertes en mangeoire, les quantités de matière sèche à servir pourraient atteindre 2,7 % du poids vif.

Ration n° 3

Ingrédients	Qté/tête/jour (kg) T.Q.S.	M.S.	Qté/80 jours T.Q.S (kg)	Prix/kg (\$)	Coût (\$)
Foin sec 15 % P.B. 33 % A.D.F.	3,2		256	0,14	35,84
Ensilage de maïs 35 %	8		640	0,05	32,00
Maïs-grain n° 2	1,5		120	0,20	24,00
Soya 48 %	0,75		60	0,55	33,00
Mélange de minéraux et vitamines	0,10		8	0,795	6,36
Total	-	7,587	-	-	131,20

Ration n° 4

Ingrédients	Qté/tête/jour (kg) T.Q.S.	M.S.	Qté/80 jours T.Q.S (kg)	Prix/kg (\$)	Coût (\$)
Foin sec 13 % P.B. 40 % A.D.F.	2,25		180	0,12	21,60
Ensilage de maïs 35 %	8		640	0,05	32,00
Orge roulée	2,3		184	0,20	36,80
Soya 48 %	0,80		64	0,55	35,20
Mélange de minéraux et vitamines	0,1		8	0,795	6,36
Total	-	7,551	-	-	131,96

Les quantités servies incluent des pertes liées à l'entreposage et à la manutention pour établir un indice de conversion alimentaire de moins de 7 kg d'aliments par kg de gain sur une base de matière sèche. Les mélanges de minéraux servis à raison de 100 à 150 grammes par jour contiennent un additif alimentaire (ionophore) servi selon les recommandations quotidiennes de 22 à 33 partie par million (ppm).

Si vous n'utilisez pas une ration totale mélangée (RTM), discutez-en avec votre conseiller avant d'ajouter un ionophore pour éviter de graves problèmes de toxicité.

Vos pratiques, VEAUX EN SANTÉ

Tous les producteurs qui envisagent de faire du préconditionnement ou de la semi-finition doivent consulter un vétérinaire praticien et travailler en étroite collaboration avec celui-ci.

La vaccination

La vaccination annuelle du troupeau reproducteur est fortement recommandée :

- elle prévient des problèmes respiratoires
- elle prévient un certain nombre d'avortements
- elle diminue de façon considérable l'incidence de veaux immunotolérants

La vaccination des veaux doit s'effectuer minimalement contre le BRSV¹, le BVD², l'IBR³ et le PI₃⁴ selon un des deux programmes suivants :

1. Vaccin vivant atténué : administré 15 jours avant le sevrage.
2. Vaccin tué : administré au plus tard 30 jours avant le sevrage pour la première dose et 15 jours avant le sevrage pour le rappel.

Avisez votre vétérinaire du sevrage imminent de vos veaux, afin :

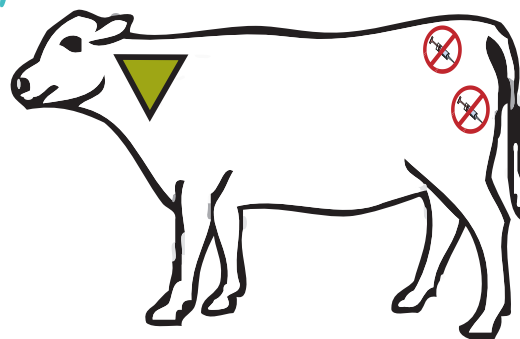
- qu'il valide votre procédure de vaccination
- qu'il discute avec vous des protections maximales à offrir (ex. : *Histophilus somni* ou *Clostridium spp.*)
- qu'il planifie avec vous un plan d'action rationnel quant aux symptômes des maladies du complexe respiratoire

Conservation des vaccins et des médicaments:

Les vaccins et médicaments doivent être conservés au réfrigérateur autour de 5 degrés Celsius, afin de s'assurer d'une efficacité optimale. Bien lire les étiquettes et suivre les recommandations de votre vétérinaire à ce sujet.

Lors de la vaccination, le stress des veaux doit être minimal, puisque l'effet du vaccin peut être considérablement diminué si le veau est stressé.

Site d'injection



La vermifugation

Après une saison au pâturage, les veaux sont parasités à divers degrés. Il faut les vermifuger. Un choix raisonnable de vermifuge semble être les avermectines grâce à :

- leur large spectre d'action
- leur facilité d'administration (solution à verser)
- leur coût raisonnable

Certaines situations pourraient toutefois justifier l'utilisation d'autres vermifuges que les avermectines.

L'implantation

Pour ceux qui décident d'administrer des implants à leurs veaux, les produits suivants peuvent être utilisés : soit un implant de Ralgro, un Synovex S ou H¹, un Component E.S. ou E.H.¹, du Revalor G, du Compudose ou leur équivalent.

L'implantation peut être effectuée lors de la vaccination. Respectez les durées d'implantation pour un meilleur effet sur votre entreprise et celle des engraisseurs.

Les implants peuvent faire augmenter le gain moyen quotidien de 7 à 13 %, et ce, de façon très économique au cours de cette période. Une mauvaise utilisation des implants ou une alimentation inadéquate peuvent diminuer de façon significative l'effet attendu des implants.

Veaux faibles ou malades

Dès l'apparition de comportements inhabituels (animal isolé, refus de s'alimenter, oreilles basses, etc.), la prise de la température avec un thermomètre est requise avant toute intervention. Seuls les veaux fiévreux (température supérieure à 39,5 - 40 °C) seraient justifiés de recevoir des antibiotiques à dose curative. Les antibiotiques à action prolongée seront souvent prescrits par votre vétérinaire puisqu'ils nécessitent moins de manipulation.

Lors du démarrage du préconditionnement ou de la semi-finition d'un lot de veaux, utilisez des « registres santé » pour noter les traitements administrés aux animaux. Ces registres doivent contenir les informations suivantes :

- Numéro d'identifiant ATQ
- Date de traitement
- Poids de l'animal
- Température de l'animal
- Produit utilisé
- Quantité administrée
- Raison du traitement
- Période de retrait du produit

Les femelles gestantes

Les femelles gestantes sont une problématique qui pourrait anéantir les efforts mis dans le préconditionnement ou la semi-finition de vos animaux au moment de la commercialisation. Pour éviter cette situation, il faut :

- Retirer le taureau dès que la période des saillies est terminée ou dès que des femelles atteignent l'âge de 6 mois;
- Faire faire des tests de gestation;
- Faire avorter en donnant la médication recommandée par le vétérinaire.



¹ H et E.H. pour les femelles

PRATIQUES alimentaires

Le fourrage peut être placé dans un endroit différent des concentrés. Il est alors très important que tous les veaux puissent avoir accès aux concentrés en même temps. Pour cela, il faut prévoir un espace de 2 pieds linéaires/tête lors de la conception de la mangeoire.

Si la ration servie est une RTM, l'espace par tête peut être moindre.

Il est important de nourrir les animaux selon un horaire régulier.



Des installations **GAGNANTES**

Les veaux ne doivent jamais être placés dans un bâtiment mal éclairé et mal ventilé. Ce type de bâtiment facilite la propagation de la maladie, ce qu'il vous faut éviter à tout prix!

Lors de l'évaluation des installations, trois éléments sont primordiaux :

- propreté
- espace
- ventilation

De façon générale, il faut prévoir une aire de repos d'au moins 30 pieds carrés par animal (environ 2,8 mètres carrés).

Si les animaux sont logés dans un enclos extérieur, il faut installer un brise-vent, des abris pour les veaux et une aire d'alimentation. En tout temps, l'installation doit respecter les normes environnementales.

L'utilisation d'une étable froide est également appropriée. Il s'agit d'une étable n'ayant idéalement pas plus de 2 degrés Celsius d'écart avec l'extérieur afin d'éviter la condensation.

Le tableau ci-dessous présente un exemple de densité en fonction du poids des animaux.

Dimension minimale des enclos recommandés pour des veaux de 400 à 700 lb

Planchers pleins	30 - 35 pi ²	2,8 - 3,25 m ²
Planchers pleins avec parc extérieur	Selon la réglementation en vigueur	

Pour ce qui est des équipements, un corral et une balance sont nécessaires. Cela vous permettra de faire les manipulations et le suivi des animaux adéquatement.

De l'espace sur vos terres en période estivale

En période estivale, l'utilisation de pâturages performants pour le préconditionnement ou la semi-finition des veaux permet de maximiser l'espace que vous avez sur votre entreprise.

Dans le cas où l'alimentation provient exclusivement des pâturages, le gain de poids devrait être de 1,4 à 1,8 lb/j.



Vos coûts, **VOS PROFITS \$\$\$**

Dans notre évaluation de l'ensemble des coûts, nous supposons que les kilogrammes de gain supplémentaires produits pour chaque veau se font avec une augmentation des coûts variables uniquement, et ce, sans nécessiter aucun investissement majeur.

L'ensemble des coûts que vous devez considérer dans votre évaluation se divise en deux groupes.

1. Les coûts variables en fonction du nombre de têtes :

- Les aliments
- Les médicaments et soins vétérinaires
- Le vermifuge
- Les implants (les veaux sont gardés plus de 60 jours s'ils sont implantés)
- La litière
- Les frais d'intérêts à court terme

2. Les frais de garde ou communément appelés en anglais, le « yardage ». Ces frais varient peu en fonction du nombre de veaux gardés en semi-finition. Voici les principaux éléments qui les constituent :

- Les coûts d'énergie (carburant et électricité)
- Les frais d'entretien des bâtiments, de la machinerie et des camions
- Les frais de main-d'œuvre

Dans les 4 exemples de rations présentés aux pages 10 et 11, le coût des rations a été déterminé avec les prix en vigueur à l'automne 2013 et est sujet à des variations en fonction de l'année, de la saison et de l'endroit.

Le coût alimentaire varie de 1,64 à 1,74 \$/j pour un coût moyen de 1,69 \$/j, à un gain quotidien moyen de 2,5 lb soit 0,68 \$/lb ou 1,49 \$/kg de gain.

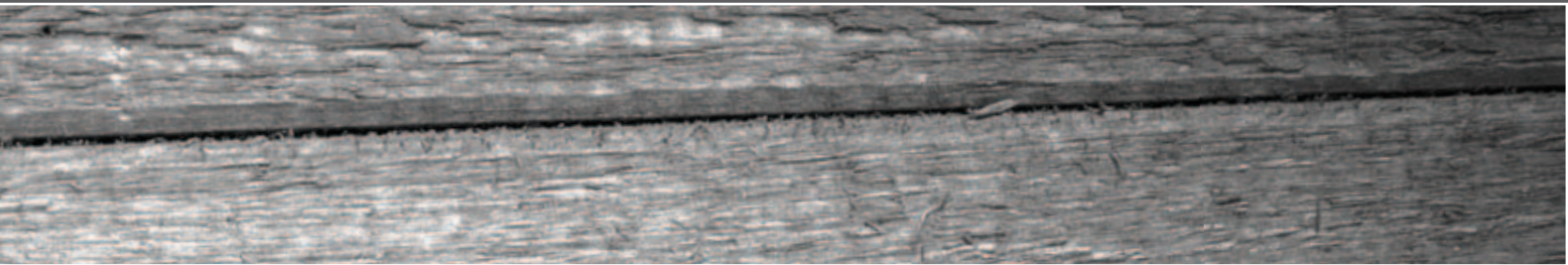
Les médicaments, soins vétérinaires, vermifuges et implants coûtent 0,12 \$/kg de gain. La litière en quantité suffisante (± 2 kg/veau/j) coûte 0,16 \$/kg de gain.

Les frais d'intérêts à court terme représentent 0,15 \$/j, soit 0,06 \$/lb ou 0,13 \$/kg de gain. Le taux d'intérêt considéré est 4,5 %.

Les frais de garde, soit le coût d'énergie, les frais d'entretien des bâtiments et de la machinerie et les frais de main-d'oeuvre sont estimés à environ 0,49 \$/kg de gain ou 45 \$/tête pour un gain de 91 kg/tête en moyenne (même base que les exemples de rations, soit $80 \text{ j} \times 2,5 \text{ lb} = 200 \text{ lb}$ ou 91 kg).

Les frais de garde ci-dessus tiennent compte d'une rémunération du travail pour la semi-finition. Tout revenu net supplémentaire viendrait donc augmenter davantage la rémunération de votre travail et du capital investi. La somme des coûts variables est de 2,39 \$/kg de gain.





Ces coûts sont à titre indicatif seulement, afin de vous aider à évaluer votre coût pour un kilogramme de gain supplémentaire.

À cela, il faut ajouter un coût lorsqu'il y a mortalité. À titre d'exemple, s'il y a perte d'un veau, cela correspond à la valeur marchande du veau et de l'assurance stabilisation (ASRA). La mortalité d'un veau de 670 lb qui se serait vendu à 1,60 \$/lb prive le producteur d'un revenu de 1 424 \$/tête (1 072 \$/tête du marché et 352 \$/tête en compensation nette d'ASRA). Ce revenu manquant doit être absorbé sur l'ensemble des livres produites en préconditionnement et/ou semi-finition.

Il ne faut pas oublier que le gain de poids d'un veau décédé n'est pas comptabilisé dans le total des kilogrammes de gain.

S'il y a de la mortalité, le plan d'action doit être révisé pour s'assurer de commercialiser les veaux à un poids qui permettra à l'entreprise de rencontrer le seuil d'admissibilité à l'assurance stabilisation.

La compensation nette (compensation moins cotisation) peut être considérée.

Les producteurs de veaux d'emboche peuvent également s'assurer au produit bouvillons d'abattage. Dans ce cas, le volume de gain minimum assurable se situe à 1 500 lb par année. Informez-vous auprès de La Financière agricole du Québec (FADQ) pour connaître toutes les modalités du programme ASRA Bouvillons.

Coûts

	\$/kg	\$/lb
Alimentation	1,49	0,68
Médicaments, vermifuge, implants et soins vétérinaires	0,12	0,05
Litière	0,16	0,07
Intérêt court terme	0,13	0,06
Frais de garde (yardage)	0,49	0,22
Total :	2,39	1,08

Source : AGDEX veaux d'emboche et semi-finition, CRAAQ et nos calculs.

Octobre 2010

Estimé de la compensation nette versée par veaux d'emboche* versus évaluation du prix de marché

Revenu stabilisé ASRA	Prix de vente (670 lb)		Compensation*	
	\$/ veau	\$/ veau (\$/lb)	ASRA brute \$/ veau	ASRA nette (2/3)
1 600 \$	804 \$	1,20 \$	796 \$	531 \$
1 600 \$	938 \$	1,40 \$	662 \$	441 \$
1 600 \$	1 072 \$	1,60 \$	528 \$	352 \$
1 600 \$	1 206 \$	1,80 \$	394 \$	263 \$
1 600 \$	1 340 \$	2,00 \$	260 \$	173 \$
1 600 \$	1 474 \$	2,20 \$	126 \$	84 \$
1 600 \$	1 608 \$	2,40 \$	- \$	- \$

* En 2013, 75% de ce montant était versé sur les kg de veaux vendus et 25% sur la base du nombre de vaches en inventaire

À retenir

Avant d'entreprendre le préconditionnement ou la semi-finition de vos animaux, il est très important d'évaluer les coûts réels sur votre entreprise pour produire un kilogramme de gain supplémentaire.

L'alimentation est le coût variable le plus important en semi-finition. Elle représente environ 60 % du coût du kg de gain. Les rations alimentaires utilisées doivent répondre aux besoins des veaux et permettre des gains de poids à des coûts raisonnables. Les revenus supplémentaires anticipés doivent au moins couvrir les coûts additionnels.

Vendre différemment

UN VEAU DIFFÉRENT

Veaux préconditionnés

Le préconditionnement doit être envisagé comme étant une nouvelle façon de commercialiser votre produit. Pour obtenir la meilleure rémunération possible du marché, les veaux doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- Une bonne ossature
- De bons pieds et de bons membres
- Une musculature développée, principalement dos, fesse, épaule
- Une bonne capacité d'ingestion et respiratoire (ampleur du corps).

Pour commercialiser ces veaux, trois options s'offrent à vous selon le volume que vous pouvez offrir et l'uniformité des animaux :

1. Encans spécialisés
2. Ventes supervisées
3. Ventes directes

Pour la commercialisation d'un volume de 50 veaux ou moins avec des écarts de poids supérieurs à 150 lb, nous recommandons d'utiliser les services d'encans spécialisés. Au moment de la vente, aucune mention n'indique à l'acheteur que les veaux ont été préconditionnés, leur jugement portera donc sur la qualité apparente des animaux.

Pour un volume de plus de 50 veaux avec des écarts de poids de 150 lb ou moins, la vente supervisée ou la vente directe peut être envisagée. Dans le cas des ventes supervisées, l'encan agit comme intermédiaire entre le vendeur et l'acheteur pour déterminer le prix de vente. Pour cela, il se base sur les références de prix de marché et la qualité des animaux et l'ensemble des autres modalités de la transaction, c'est-à-dire :

- Freinte
- Coût de transport
- Condition de pesée du camion vide et plein
- La distance entre les pesées
- Coût de la commercialisation

En procédant par ventes directes, le vendeur négocie directement avec l'acheteur et doit tenir compte de l'ensemble de ces mêmes éléments. L'agence de vente des veaux d'embouche peut informer les producteurs sur l'ensemble des éléments qui peuvent intervenir dans la négociation d'une vente.

Si la récupération de la valeur du préconditionnement des veaux n'est pas assurée lors de la transaction, nous recommandons la semi-finition des veaux, puisque les coûts et les risques reliés au sevrage seront amortis sur un plus grand nombre de kilogrammes de gain. La semi-finition est la continuité du préconditionnement (minimum de 45 jours au lieu de 30 jours).

Veaux semi-finis

Pour déterminer la durée de la semi-finition, il faut être à l'écoute des signaux du marché. Leur commercialisation devrait se faire sur les mêmes principes que la commercialisation des veaux préconditionnés.

L'agence de vente des veaux d'embouche ou les différents réseaux supervisés peuvent aider à commercialiser les animaux. Il ne faut pas hésiter à les contacter.

Une dernière chose...

Nous vous souhaitons bon succès dans la préparation et la commercialisation de vos animaux.

Nous insistons une dernière fois sur l'importance de travailler avec des intervenants du secteur pour augmenter vos chances de succès dans le préconditionnement ou la semi-finition et la commercialisation de vos veaux.

Pour approfondir **VOS CONNAISSANCES**

Pour celui ou celle qui désire approfondir ses connaissances, les organismes suivants offrent de l'information sur le sujet par le biais de l'Internet. Voilà une liste d'adresses utiles et pratiques à ajouter aux favoris!

Agri-Réseau/Bovins de boucherie • www.agrireseau.qc.ca

Canfax • www.canfax.ca/general/auctions.htm

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec • www.craaq.qc.ca

- Guide vache-veau
- Viande bovine, croissance et finition

Fédération des producteurs de bovins du Québec • www.bovin.qc.ca • 450 679-0540, poste 8891

Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec • www.fpccq.qc.ca

Financement agricole Canada • www.fcc-fac.ca • 1 888 332-3301

Grainwiz/Actualité et analyse des marchés agricoles • www.grainwiz.com

La Financière agricole du Québec • www.financiereagricole.qc.ca • 1 800 749-3646

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario/Agriculture/Élevage/Bovins de boucherie • www.omafr.gov.on.ca

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec • www.mapaq.gouv.qc.ca • 1 888 222-6272

Ontario Cattlemen's Association • www.cattle.guelph.on.ca/markets/marketinfo.asp



555, boul. Roland-Therrien, bureau 305, Longueuil (Québec) J4H 4G2
Téléphone : 450 679-0530 • Télécopieur : 450 442-9348 • fpbq@upa.qc.ca • www.bovin.qc.ca